

Distinction entre référé - liberté et voie de fait

Par **sarahh**, le **17/10/2023** à **13:23**

Bonjour à tous.tes!

Je n'arrive pas à saisir la distinction entre référé - liberté et voie de fait, n'ont - elles pas les mêmes critères ?

Merci par avance

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/10/2023** à **07:06**

Bonjour

On avait déjà eu une question similaire et Hérodote l'un de nos intervenants avaient donné une réponse très simple et claire

[quote]

Une différence fondamentale pour nourrir votre réflexion: la voie de fait est de la compétence du juge judiciaire et le référé-liberté, de la compétence du juge administratif

[/quote]

<https://www.juristudiant.com/forum/voie-de-fait-et-refere-liberte-t29605.html>.